

Coopération canado-européenne dans le domaine spatial

Le ministre fédéral des Communications, Mme Jeanne Sauvé, a signé au nom du Canada, le 9 décembre à Montréal, un Accord de coopération avec l'Agence spatiale européenne (ASE). Dans l'avenir, cet accord apportera de nombreux avantages aux industries canadiennes.

L'Accord met l'accent sur la coopération concrète qui pourra s'instaurer entre les pays de l'Europe de l'Ouest et le Canada dans le domaine de la technologie spatiale de pointe.

Lors de la cérémonie de signature en présence de M. Roy Gibson, directeur général de l'ASE, Mme Sauvé s'est réjouie du fait que le Canada devient aussi un participant plus actif aux activités de l'Agence.

En effet, le Canada participera aux études générales de l'ASE, ce qui lui permettra, a dit Mme Sauvé, de jouer un rôle actif à l'étape de la planification des programmes spatiaux projetés. Le Canada et l'ASE ont des intérêts communs très importants dans le domaine spatial, particulièrement en ce qui concerne les satellites de télécommunication et la télé-détection. De plus, l'industrie canadienne aura de meilleures chances de fournir des composants et des sous-systèmes pour les engins spatiaux déjà en voie de réalisation. (Avant la signature de l'Accord, les compagnies canadiennes n'avaient pas le



Le ministre des Communications, Mme Jeanne Sauvé, et le directeur général de l'Agence spatiale européenne, M. Roy Gibson, portent un toast en l'honneur du Traité.

droit de présenter des soumissions). De plus, le Canada espère établir de nouveaux programmes de coopération avec l'Europe dans le domaine spatial, ce qui resserrerait les liens entre les compagnies canadiennes et européennes et, par voie de conséquence, ouvrirait de nouvelles perspectives commerciales pour le secteur spatial et d'autres secteurs de l'économie.

L'entente est entrée en vigueur le 1er janvier, le Conseil de l'Agence spatiale européenne en ayant déjà approuvé le libellé le 8 novembre dernier à Paris. L'entente s'inscrit aussi dans la ligne de l'Accord cadre de coopération économique et commerciale intervenu le 1er octobre 1976 entre le Canada et la Communauté européenne.

Nomination du nouveau lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse

Le premier ministre a annoncé le 19 décembre dernier la nomination de M. John Elvin Shaffner au poste de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse. M. Shaffner succède à M. Clarence L. Gosse qui avait été nommé en 1973.

M. John Elvin Shaffner est né à Lawrencetown (Nouvelle-Écosse) le 3 mars 1911. Il détient un baccalauréat ès Arts de l'Université Acadia. Entré au service de la firme M.W. Graves Co. Ltd. en 1941, comme comptable, il en devient président et directeur en 1950, ainsi que de la 7-Up Maritimes Ltd. et de la Canada Foods Ltd. M. Shaffner a été membre du conseil de direction de la Canadian Manufacturers' Association (1961-1962) et président de l'Association libérale de la Nouvelle-Écosse (1958-1960).

Majoration des prestations du Régime de pensions du Canada

Les prestations du Régime de pensions du Canada, actuellement versées à plus d'un million de bénéficiaires, ont augmenté de 9 p.c. depuis janvier 1979.

Les pensions de retraite de même que les prestations d'invalidité et de survivant (allouées actuellement à quelque 1 054 000 bénéficiaires) sont majorées de 9 p.c., afin de tenir compte des augmentations de l'indice des prix à la consommation. Environ 660 500 de ces personnes sont des pensionnés ordinaires tandis que 73 300 sont des bénéficiaires de pensions d'invalidité et 171 500 des conjoints survivants.

Un total de 126 000 autres prestations sont destinées à des enfants admissibles aux prestations d'orphelin ou d'enfant de cotisant invalide. Notons en outre que

22 700 personnes touchent des prestations combinées. C'est le cas notamment du conjoint survivant qui reçoit une pension de retraite et des prestations de survivant.

La pension de retraite maximale versée aux personnes admissibles en 1979, s'élève à \$218,06 par mois. D'autre part, la pension d'invalidité maximale payable en 1979 se monte à \$216,06 par mois, tandis que les prestations pour enfant de cotisant invalide et pour orphelin, sont de \$52,51. La pension mensuelle maximale du conjoint survivant s'établit à \$134,28 pour les moins de 65 ans et à \$130,84 pour le conjoint de 65 ans ou plus.

Les majorations de prestations pour les personnes admissibles en 1979 correspondent à la hausse du plafond des gains cotisables qui a été récemment annoncée par Revenu Canada, ces gains étant portés à \$11 700.